

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2023

TABLE DES MATIÈRES

1. OUVERTURE	2849
2. ORDRE DU JOUR	2849
2023 07 137 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2023	2849
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX	2850
2023 07 138 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2023.....	2850
4. QUESTIONS ET SUIVI, S'IL Y A LIEU, RELATIVEMENT AUX PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2023.....	2850
5. PRÉSENCES ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....	2850
6. LES RAPPORTS	2850
6.1. RAPPORT DU MAIRE.....	2850
6.2. RAPPORT DES COMITÉS.....	2850
6.3. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL.....	2851
6.4. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE.....	2851
7. ADMINISTRATION	2851
2023 08 139 7.1. OFFRE DE SERVICE DE CAIN LAMARRE – AVOCATS.....	2851
2023 08 140 7.2. DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA.....	2851
7.3. ADOPTION DU RÈGLEMENT 375-2023 RELATIF SUR L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION SUR DES IMMEUBLES QUI PEUVENT ÊTRE ACQUIS.....	2852
7.4. LOTS VISÉS PAR LE RÈGLEMENT 375-2023 RELATIF SUR L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION SUR DES IMMEUBLES QUI PEUVENT ÊTRE ACQUIS.....	2852
2023 09 141 7.5. DEMANDE DE MADAME LOUISE DESROSISIERS.....	2852
2023 09 142 7.6. DEMANDE DE PRÊT DE LA SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE POUR UN ÉVÈNEMENT AFIN DE RAMASSER DES FONDS POUR UN PROJET EN COLLABORATION AVEC L'ÉCOLE DE SAINTE-ÉDWIDGE.....	2853
2023 09 143 7.7. ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GOUVERNANCE – POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS.....	2853
2023 09 144 7.8. ADOPTION DE LA CONVENTION DE TRAVAIL DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE.....	2853
2023 09 145 7.9. ADOPTION DE LA CONVENTION DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE	2854
8. URBANISME	2854
9. VOIRIE MUNICIPALE.....	2854
2023 09 146 9.1. RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024-2028) – NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA.....	2854
2023 09 147 9.2. ADOPTION DE LA CONVENTION DE TRAVAIL DE L'AIDE-INSPECTEUR.....	2856
2023 09 148 9.2. ADOPTION DE LA CONVENTION DE TRAVAIL DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL.....	2856
10. HYGIÈNE DU MILIEU.....	2856
2023 09 149 10.1. ADOPTION DES SOUMISSIONS DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES R. THÉBERGE INC. POUR LE BRANCHEMENT DE LA GÉNÉRATRICE.....	2856
11. SÉCURITÉ.....	2857
12. LOISIRS ET CULTURE	2857
12.1. DEMANDE DU RESTAURANT CHEZ MATANTE.....	2857
13. CORRESPONDANCE	2857
2023 09 150 13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE.....	2857
14. TRÉSORERIE.....	2857
2023 09 151 14.1. RATIFIER LES COMPTES DU MOIS D'AOÛT 2023.....	2857
2023 08 152 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 5 SEPTEMBRE 2023.....	2858
15. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....	2858
2023 07 153 16.1. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE.....	2858

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 4 juillet 2023, à 19h00, présidé par Monsieur le Maire Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers.

Madame Nicole Isabelle (arrivée 19h30)	Monsieur Yvon Desrosiers (absent)
Monsieur Benjamin Cousineau	Madame Line Gendron (arrivée 19h29)
Madame Lyssa Paquette	Monsieur Éric Leclerc (absent)

Formant le quorum du Conseil municipal sous la présidence du maire.

Madame Brigitte Desruisseaux, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

L'assemblée débute à 19h30, le quorum étant constaté.

Il est ordonné par résolution comme suit :

1. Ouverture

Monsieur le maire souhaite la bienvenue.

2. Ordre du jour

2023 09 137 2.1 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2023**

1. Ouverture

- 1.1. Moment de réflexion
- 1.2. Mot de bienvenue du maire
- 1.3. Présence des membres du conseil

2. Ordre du jour

- 2.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 septembre 2023

3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)

- 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2023

4. Suivi des affaires découlant du point 3

- 4.1. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session régulière

5. Présence et période de questions

- 5.1. Présence et période de questions

6. Rapports

- 6.1. Rapport du maire
- 6.2. Rapport des comités
- 6.3. Rapport de l'inspecteur municipal
- 6.4. Rapport de la direction générale

7. Administration

- 7.1. Offre de service de Cain Lamarre - Avocats
- 7.2. Demande d'appui de la municipalité de La Macaza
- 7.3. Adoption du Règlement 375-2023 relatif sur l'exercice du droit de préemption sur des immeubles qui peuvent être acquis
- 7.4. Lots visés par le Règlement 375-2023 relatif sur l'exercice du droit de préemption sur des immeubles qui peuvent être acquis
- 7.5. Demande de Madame Louise Desrosiers
- 7.6. Demande de prêt de la salle du centre communautaire pour un événement afin de ramasser des fonds pour un projet en collaboration avec l'école de Sainte-Edwidge
- 7.7. Adoption de la politique de gouvernance
- 7.8. Adoption de la convention de travail de la greffière-trésorière adjointe

7.9. Adoption de la convention de travail de la directrice -générale et greffière-trésorière

8. Urbanisme

8.1. Rien à signaler

9. Voirie

9.1. Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024-2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

9.2. Adoption de la convention de travail de l'aide-inspecteur

9.3. Adoption de la convention de l'inspecteur municipal

10. Hygiène du milieu

10.1. Adoption des soumissions des Installations Électriques R. Théberge inc. pour le branchement de la génératrice

11. Sécurité

Rien à signaler

12. Loisirs et Culture

Demande du Restaurant chez Matante

13. Correspondance

13.1 Adoption de la correspondance

14. Trésorerie

14.1 Ratifier les comptes payés du mois d'août 2023

14.2 Adoption des comptes à payer au 5 septembre 2023

15. Varia et période de questions

16. Levée de l'assemblée ordinaire

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 septembre 2023 soit adopté tel que proposé en laissant le point varia ouvert.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

3. Adoption des procès-verbaux

2023 09 138

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2023

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 août 2023

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

4. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement aux procès-verbaux de la session ordinaire du 7 août 2023

La direction générale dépose son rapport sur le suivi du procès-verbal de la dernière session.

5. Présences et période de questions.

Sont présentes Mme Louise Desrosiers et Mme Sylvie Pinsonneault

6. Les rapports

6.1. RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire Bernard Marion a participé à plusieurs rencontres et/ou réunions à la MRC de Coaticook et à la municipalité.

6.2. RAPPORT DES COMITÉS

Madame la conseillère Nicole Isabelle n'a pas eu de rencontre ;
Monsieur le conseiller Benjamin Cousineau n'a pas eu de rencontre ;
Madame la conseillère Lyssa Paquette a participé à une rencontre ;
Monsieur le conseiller Yvon Desrosiers est absent ;
Madame la conseillère Line Gendron a participé à une rencontre ;
Monsieur le conseiller Éric Leclerc est absent.

6.3. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Le rapport de l'inspecteur municipal est déposé.

6.4 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE.

Le rapport et suivi de la direction générale est déposé.

7. Administration

2023 09 139 7.1. OFFRE DE SERVICE DE CAIN LAMARRE - AVOCATS

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de la firme Cain Lamarre pour l'année 2024 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la Proposition A de l'offre de service de Cain Lamarre avocats, soit le service de consultation (sans banque d'heures) ;

D'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à utiliser, au besoin, les services du cabinet Cain Lamarre avocats pour la période 1er janvier au 31 décembre 2024.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2023 09 140 7.2. DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

CONSIDÉRANT que la municipalité de La Macaza demande une résolution d'appui concernant l'interdiction des maisons flottantes ou de leur usage – demande aux gouvernements provincial et fédéral

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'appuyer la municipalité de la Macaza et d'adopter la résolution suivante :

CONSIDÉRANT QUE le nouveau type d'embarcation flottant, soit des structures servant principalement d'habitation communément appelées « maisons flottantes » ou « logements flottants », semble prendre de l'ampleur ;

CONSIDÉRANT QUE ce type d'embarcation permet d'occuper un plan navigable à plus long terme en t'utilisant comme un hébergement flottant sans payer de taxes ou de redevances pour l'utilisation de l'espace occupé ;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité d'installation d'hébergement flottant crée des inquiétudes relativement à la sécurité lors de la navigation, au respect du voisinage, soit des propriétés riveraines, et au respect de l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE cette utilisation peut avoir des effets potentiellement négatifs sur l'environnement notamment en perturbant les poissons et la faune locale ainsi

qu'en perturbant l'environnement naturel et en augmentant le risque de pollution par les ordures, l'élimination des eaux grises et les déversements ;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des municipalités ne dispose pas des installations nécessaires pour accueillir ce type d'embarcation, notamment les installations pour le traitement des eaux usées;

DE DEMANDER aux gouvernements fédéral et provincial d'interdire l'accès aux plans d'eau aux structures servant principalement d'habitation communément appelées « maisons flottantes » ou « logements flottants » ou de prévoir un encadrement réglementaire notamment afin d'interdire l'usage ou l'utilisation d'hébergement flottant sur les plans d'eau au Québec ;

DE DEMANDER l'appui aux municipalités et aux MRC de la province de Québec, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre de la présente demande et à l'organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS) ;

ET

QUE la présente résolution soit envoyée à l'honorable Marie-Hélène Gaudreau, députée fédérale de Laurentides-Labelle, à l'honorable Chantale Jeannette, députée provinciale de Labelle, au ministre des Ressources naturelles et des Forêts, au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

7.3. ADOPTION DU RÈGLEMENT 375-2023 RELATIF SUR L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION SUR DES IMMEUBLES QUI PEUVENT ÊTRE ACQUIS

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

7.4. LOTS VISÉS PAR LE RÈGLEMENT 375-2023 RELATIF SUR L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION SUR DES IMMEUBLES QUI PEUVENT ÊTRE ACQUIS

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2023 09 141 7.5. DEMANDE DE MADAME LOUISE DESROSIERS

CONSIDÉRANT que Mme Louise Desrosiers présente un projet d'aide aux élèves en difficultés pour l'école de Sainte-Edwidge-de-Clifton;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a à cœur les enfants qui sont enseignés à l'école de Sainte-Edwidge ;

CONSIDÉRANT qu'elle peut contribuer par le prêt d'un local afin d'aider au développement scolaire des élèves ;

CONSIDÉRANT que le projet sera à l'essai pour l'année scolaire en cours;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le prêt de la salle du Centre communautaire (salle du bas);

QUE ce prêt soit pour l'année scolaire 2023-2024;

QUE ce prêt de local soit pour deux périodes dans la semaine de 15h à 18h;

QUE Mme Louise Desrosiers prenne entente avec la Municipalité pour les périodes dont elle a besoin afin de ne pas entrer en conflit avec d'autres locations;

QUE la Municipalité de se tient pas responsable du contenu des rencontres;

DE faire parvenir la présente résolution à Mme Louise Desrosiers.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

Monsieur le conseiller Benjamin Cousineau quitte la séance du conseil, il est 21h31

2023 09 142

7.6. DEMANDE DE PRÊT DE LA SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE POUR UN ÉVÈNEMENT AFIN DE RAMASSER DES FONDS POUR UN PROJET EN COLLABORATION AVEC L'ÉCOLE DE SAINTE-EDWIDGE.

CONSIDÉRANT que la demande de prêt pour la salle du haut pour un évènement artistique;

CONSIDÉRANT que cet évènement est en lien avec le projet d'aide scolaire;

CONSIDÉRANT que l'argent amassé lors de ce spectacle servira à démarrer le projet à l'aide scolaire;

CONSIDÉRANT que la Fabrique à bonheur pourra profiter de ce spectacle pour amasser des fonds pour l'organisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accorder pour cet évènement le prêt de la salle du haut;

QUE la demanderesse devra faire une demande au conseil municipal pour avoir accès gratuitement à une des salles du Centre communautaire

QUE la municipalité se réserve le droit de refuser la location gratuite pour des futurs évènements.

VOTE POUR : 3 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2023 09 143

7.7. ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GOUVERNANCE – POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONSIDÉRANT que la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (LQ 2021, chapitre 25) ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit se doter d'une politique de confidentialité et de protection des renseignements personnels ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter la politique de Confidentialité de Protection des renseignements personnels de Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton tel que présenté.

VOTE POUR : 3 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2023 09 144

7.8. ADOPTION DE LA CONVENTION DE TRAVAIL DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

CONSIDÉRANT que le comité des Ressources humaines s'est rencontré;

CONSIDÉRANT que les discussions entourant les conditions de travail de la Greffière-trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT que le comité des Ressources humaines souhaite donner aux employés les meilleures conditions possibles ;

CONSIDÉRANT que la Greffière-trésorière adjointe a pris connaissance de la convention proposée et qu'elle s'en montre satisfaite;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver la convention de travail de la Greffière-trésorière adjointe comme présentée au membre du conseil;

QUE la convention est valide du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;

QUE la convention antérieure est annulée et remplacée par celle-ci;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer ladite convention.

VOTE POUR : 3 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2023 09 145

7.9. ADOPTION DE LA CONVENTION DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT que le comité des Ressources humaines s'est rencontré;

CONSIDÉRANT que les discussions entourant les conditions de travail de la Directrice générale et greffière-trésorière;

CONSIDÉRANT que le comité des Ressources humaines souhaite donner aux employés les meilleures conditions possibles ;

CONSIDÉRANT que la Directrice générale et greffière-trésorière a pris connaissance de la convention proposée et qu'elle s'en montre satisfaite;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver la convention de travail de la Directrice générale et greffière-trésorière comme présentée au membre du conseil;

QUE la convention est valide du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;

QUE la convention antérieure est annulée et remplacée par celle-ci;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer ladite convention.

VOTE POUR : 3 CONTRE : 0 ADOPTÉ

8. Urbanisme

Rien à signaler

9. Voirie municipale

2023 09 146

9.1. RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024-2028) – NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA

ATTENDU que les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

ATTENDU que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

ATTENDU que ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

ATTENDU que malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU que la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

ATTENDU que la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

ATTENDU l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

ATTENDU que la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

ATTENDU que les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

ATTENDU que les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la de Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

DE transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada,

l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés (*ajouter les noms des députés à l'Assemblée nationale et à la Chambre des communes de votre territoire*), à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

VOTE POUR : 3 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2023 09 147 9.2. ADOPTION DE LA CONVENTION DE TRAVAIL DE L'AIDE-INSPECTEUR

CONSIDÉRANT que le comité des Ressources humaines s'est rencontré;

CONSIDÉRANT que les discussions entourant les conditions de travail de l'aide à l'inspecteur;

CONSIDÉRANT que le comité des Ressources humaines souhaite donner aux employés les meilleures conditions possibles ;

CONSIDÉRANT que l'aide à l'inspecteur a pris connaissance de la convention proposée et qu'il s'en montre satisfait;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver la convention de travail de l'aide à l'inspecteur comme présenté au membre du conseil;

QUE la convention est valide du 1er avril 2023 au 31 décembre 2023 ;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer ladite convention.

VOTE POUR : 3 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2023 09 148 9.2. ADOPTION DE LA CONVENTION DE TRAVAIL DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que le comité des Ressources humaines s'est rencontré;

CONSIDÉRANT que les discussions entourant les conditions de travail de l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT que le comité des Ressources humaines souhaite donner aux employés les meilleures conditions possibles ;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal a pris connaissance de la convention proposée et qu'il s'en montre satisfait;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver la convention de travail de l'inspecteur municipal comme présenté au membre du conseil;

QUE la convention est valide du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer ladite convention.

VOTE POUR : 3 CONTRE : 0 ADOPTÉ

10. Hygiène du milieu

2023 09 149 10.1. ADOPTION DES SOUMISSIONS DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES R. THÉBERGE INC. POUR LE BRANCHEMENT DE LA GÉNÉRATRICE

CONSIDÉRANT que les Installations Électriques R. Théberge ont soumis une soumission à la municipalité de Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton pour le branchement de la génératrice;

CONSIDÉRANT que ce projet est soutenu par la subvention PRABAM (Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux);

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter les soumissions présentées par les Installations Électrique R. Théberge inc. pour le branchement de la génératrice;

DE faire parvenir la présente résolution aux Installations Électrique R. Théberge inc.

VOTE POUR : 3 CONTRE : 0 ADOPTÉ

11. Sécurité

Rien à signaler

12. Loisirs et culture

12.1. DEMANDE DU RESTAURANT CHEZ MATANTE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

13. Correspondance

2023 09 150 13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la liste de la correspondance à ce jour soit déposée en regard du conseil et versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

VOTE POUR : 3 CONTRE : 0 ADOPTÉ

14. Trésorerie

2023 09 151 14.1. RATIFIER LES COMPTES DU MOIS D'AOÛT 2023

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose la liste des salaires et le rapport de trésorerie pour le mois se terminant le 31 août 2023 ;

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose le rapport de la trésorerie, les chèques, les prélèvements et les dépôts directs payés après la séance du 7 août 2023 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE ratifier le paiement des salaires des employés et des membres du conseil pour le mois de décembre du chèque/dépôt 502314 au 502340 d'un montant de 13 265.83 \$;

DE ratifier le paiement des comptes payés après le 7 août 2023 d'un montant de 3 166.52 \$

- Payé par chèque aucun au montant ;
- Payé par prélèvement numéro 14696 à 14706 au montant de 3 166.52 \$
- Payé par dépôt direct aucun montant.

VOTE POUR : 3 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2023 09 152 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 5 SEPTEMBRE 2023

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose la liste des comptes à payer au 5 septembre 2023 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

67 098.46 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des activités de fonctionnement et des activités d'investissement ;

- comptes à payer par chèque 5986 au 6010 pour un montant de 10 472.75 \$
- comptes à payer par prélèvement 14707 à 14714 pour un montant de 2 304.23 \$
- comptes à payer par dépôt direct 1292 au 1308 pour un montant 54 321.48 \$

Je, Brigitte Desruisseaux, directrice générale et greffière-trésorière certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants aux activités de fonctionnement et des activités d'investissement du budget, pour faire le paiement des comptes et déboursés d'un montant de 67 098.46 \$ au 5 septembre 2023.

VOTE POUR : 3 CONTRE : 0 ADOPTÉ

15. Varia et période de questions

2023 09 153 16.1. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

DE procéder à la levée de la séance, il est 22h27.

VOTE POUR : 3 CONTRE : 0 ADOPTÉ

Bernard Marion, maire

Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

Brigitte Desruisseaux

Directrice générale et greffière-trésorière